



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/196

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : SPORTS 2

Objet : BILAN DE SANTÉ
DES SAISONNIERS –
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA
MUTUALITÉ FRANÇAISE ET
LA COMMUNE DE LA SALLE
LES ALPES.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Fanny BOVETTO

La Mutualité Française PACA a initié depuis 2013 des journées « Bilan de santé » en direction des saisonniers du Pays Grand Briançonnais.

Considérant que cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du Contrat Local de Santé du Briançonnais dont la saisonnalité constitue l'un des deux axes de travail prioritaires retenus.

Considérant que le Grand Briançonnais est le plus grand bassin d'emploi de la région pour les saisonniers d'hiver, qui se trouvent souvent démunis face à l'accès aux soins.

Considérant qu'une quarantaine de saisonniers bénéficient chaque année depuis 2013 d'actes de prévention/dépistages à l'occasion de la journée "Bilan de santé" organisée par la Mutualité Française et soutenue par de nombreux partenaires.

Compte-tenu de l'intérêt de maintenir et renforcer ces journées « Bilan de santé » pour améliorer l'accès à la santé et aux droits des travailleurs saisonniers, la Mutualité Française souhaite reconduire cette opération le 24 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet de convention de partenariat avec la Mutualité Française joint à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, ou conseiller municipal délégué, à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-après annexée ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

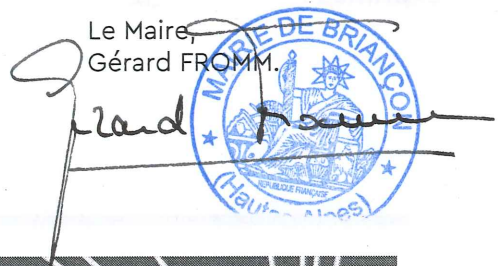
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2016**
TRANSMIS LE **19 DEC. 2016**
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.





CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2016
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS 2 N° DEL 2016.12.07/196

CONVENTION DE PARTENARIAT

DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL
PORTÉ PAR LA MUTUALITÉ FRANÇAISE PACA
« SANTÉ DES ACTIFS – SANTÉ DES SAISONNIERS »



ENTRE

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, **Monsieur Gérard FROMM**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2016.12.07/196 du 7 décembre 2016.

D'UNE PART,

ET

La **commune de La Salle Les Alpes**, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Alain FARDELLA**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal.

D'AUTRE PART,

ET

La **Mutualité Française Provence Alpes Cotes d'Azur** dit la MFPaca, représentée par son président, **Monsieur Jean Paul BENOIT** dûment habilité à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

CECI ÉTANT EXPOSÉ IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la **Mutualité Française Paca**, la **commune de La Salle les Alpes** et la **commune de Briançon**, dans le cadre de la mise en place d'une journée « Bilan de santé » en faveur des travailleurs saisonniers du territoire Briançonnais.

Sachant que :

- les journées « bilan de santé », initiées par la Mutualité Française Paca dès 2013, sont réalisées en direction des saisonniers des territoires du Briançonnais ;
- des outils techniques (organisation et évaluation) et médiatiques (communication) ont été produits spécifiquement par la Mutualité Française Paca pour ces journées.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES :

2.1 – La commune de Briançon s’engage à :

- Mettre en place dans son organisation et sa communication, la journée « bilan de santé des saisonniers » de Serre-Chevalier (participation aux comités de pilotage, mobilisation des partenaires et professionnels locaux, etc.), en collaboration avec la Mutualité Française Paca, la commune de la Salle les Alpes et les autres partenaires opérationnels du projet ;
- Reproduire les outils de communication et de promotion de l'évènement, en utilisant les supports médiatiques mis à disposition par la Mutualité Française Paca, en respectant sa charte graphique ;
- Valoriser le partenariat avec la Mutualité Française Paca à travers toutes les actions de communication, les publications, les bilans d'activité de l'évènement ;
- Prendre les inscriptions pour la journée bilan de santé des saisonniers de Serre-Chevalier ;
- Imprimer les affiches et les flyers pour la communication de la journée bilan de santé des saisonniers de Serre-Chevalier ;
- Prendre en charge le repas du midi et du soir pour les intervenants préalablement inscrits.

2.2 – La commune de La Salle les Alpes s’engage à :

- Mettre en place dans son organisation et sa communication, la journée « bilan de santé des saisonniers » de Serre-Chevalier (mobilisation d'une salle adaptée, participation aux comités de pilotage, mobilisation des partenaires et professionnels locaux, ...), en collaboration avec la MFPaca, la commune de Briançon et les autres partenaires opérationnels du projet,
- Mettre à disposition les locaux du centre olympique de boxe, situés à Les Jardins Alpains, 05260 La Salle les Alpes pour la journée bilan de santé des saisonniers à Serre-Chevalier,
- Reproduire les outils de communication et de promotion de l'évènement, en utilisant les supports médiatiques mis à disposition par la Mutualité Française PACA, en respectant sa charte graphique,
- Valoriser le partenariat avec la Mutualité Française Paca à travers toutes les actions de communication, les publications, les bilans d'activité de l'évènement.

2.3 – La Mutualité Française Paca s’engage à :

- Organiser avec les cofinancements obtenus de ses partenaires, la journée « bilan de santé des saisonniers » de Serre-Chevalier (mobilisation d'une salle adaptée, participation aux comités de pilotage, mobilisation des partenaires et professionnels de son réseau, ...), en collaboration avec la Ville de Briançon, la Mairie de la Salle les Alpes et les autres partenaires opérationnels du projet

- Accorder à la commune de Briançon et à la commune de la Salle les Alpes le droit d'utiliser le nom et logo de Mutualité Française Paca à l'occasion de la journée « Bilan de santé » qui aura lieu en Janvier 2017, pour l'ensemble de sa communication interne et externe après concertation préalable de la MFPaca. L'utilisation du nom et du logo doit respecter la charte graphique de la MFPaca.
- Mettre à disposition l'ensemble des outils créés – communication, organisation, questionnaire médical et satisfaction, carnets de santé – et à distribuer des « kits prévention » à chacun des participants (documentation, préservatifs, bouchons d'oreilles, éthylotests, etc.).
- Réaliser et communiquer à la commune de Briançon, la commune de la Salle les Alpes et la communauté de communes du briançonnais, le traitement et l'analyse (par Sphinx) des questionnaires d'évaluation diffusés.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

Les missions réalisées par chacune des trois parties ne donnent pas lieu à facturation envers l'un ou l'autre des partenaires.

ARTICLE 4 – DURÉE :

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin lors de la finalisation du rapport d'évaluation du programme d'activités 2017.

ARTICLE 5 – LITIGES :

Les parties s'engagent à régler tout litige en rapport avec la présente convention à l'amiable.

ARTICLE 6 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous courriers, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;
- **pour la commune de La Salle Les Alpes** : 15 rue de la Guisane – 05240 La Salle-les-Alpes ;
- **pour la Mutualité Française Paca** : Europarc Sainte-Victoire – Bât n°5 – Le Canet 13590 MEYREUIL,

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour la MFPaca
Le président,
Jean Paul BENOIT

Pour la Salle-les-Alpes
Le Maire,
Alain FARDELLA

Pour Briançon
Le Maire,
Gérard FROMM